



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 17

Samedi 15 avril 2017 - 88^e année

Attention numérotation
erronée, correspond au
numéro 15

Sommaire

18 AVR. 2017

S'informer

Le zoom de la rédaction

Paris / Christophe Gleize élu président de France bois régions p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 8

Hauts-de-France / FCB Charpentes reçoit le Prix du pôle d'excellence régionale bois

Centre - Île-de-France / Pour une politique francilienne ambitieuse

Nouvelle-Aquitaine /

40 participants au 13^e XyloDating consacré aux menaces sur les forêts

Bretagne /

Abibois et l'école nationale d'architecture de Bretagne signent une convention

Exposition

Limoges / Bois-énergie : après avoir marqué le pas,

le marché amorçe une reprise p. 10

Gros plan

Première transformation / Création de la FNB-Grand-Est :

Claude Schnepf élu président p. 14

Comprendre

Entreprises

Première transformation / Sciage de proximité :

la recette du succès pour la scierie de Luzy p. 15

S'équiper

Matériels et techniques

Grand-Est /

MSL : sur tous les fronts du traitement du bois, y compris thermique p. 18

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 19

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes de bois / Le hêtre ne rafe pas la mise à Lausanne p. 23

Aux ventes ONF / Hausse à Gérardmer : enfin le signe de la reprise tant attendue ? ... p. 24

Le Journal des annonces du bois p. 25

Renseignements commerciaux p. 30

Avec ce numéro, encart libre France bois forêt et Le Cahier du bois energie N°75

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 112 €
Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176-00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.



Franc-parler

La forêt dans le fonds

Le centre de recherche de Novethic, filiale de la Caisse des dépôts, a réalisé avec le soutien de l'Ademe une étude qui analyse les tendances du marché européen des fonds verts. Ces fonds thématiques investissent dans des entreprises dont l'activité offre un bénéfice environnemental. Calculés sur un panel de 165 fonds verts distribués dans 16 pays européens différents, les résultats montrent que ces fonds totalisent 22 milliards d'euros d'encours. Ce marché a retrouvé une courbe ascendante depuis 2013, pour afficher une croissance de 16% en 2016 et de 47% sur les trois dernières années, lui permettant de redépasser pour la première fois son niveau de 2009.

Dans cette étude, les énergies renouvelables ressortent comme thème le plus populaire, avec 120 fonds du panel, soit 75% du total qui mettent en avant ces technologies dans leur stratégie d'investissement. L'efficacité énergétique est un thème également présent dans deux tiers des fonds. Deux thèmes sur lesquels la filière bois possède de nombreux atouts. En revanche, les ressources agricoles et forestières ne sont citées que dans 20% des fonds étudiés et constituent clairement les secteurs les moins présents dans les portefeuilles.

Si l'amont de la filière doit donc encore travailler pour convaincre les investisseurs de sa capacité à offrir de la valeur ajoutée "verte", cette étude met en lumière le retour d'une dynamique de croissance en faveur de l'investissement environnemental, un marché sur lequel les entreprises de la filière forêt-bois ont naturellement une carte à jouer.

18 AVR. 2017

Etat de l'art de la gestion des déchets de bois en Europe



Sommaire

- Edito, par Mathieu FLEURY et Dominique PLUMAIL p. 3
- Une étude sur l'état de l'art de la gestion des déchets de bois en Europe p. 4
- Origine, modes de gestion et débouchés des déchets de bois p. 4
- Législations, réglementations et classifications relatives aux déchets de bois p. 9
- Faut-il préparer les déchets de bois avant leur utilisation ? p. 13

Avec un flux annuel estimé à plus de 40 millions de tonnes à l'échelle européenne et 7 millions de tonnes en France, la mobilisation des bois en fin de vie constitue un enjeu majeur, pas exclusivement dans le domaine énergétique. Le but est également de réduire le volume des déchets ultimes à enfouir, de préserver l'environnement et en particulier la qualité de l'air, de veiller à ne pas déséquilibrer les filières économiques existantes, notamment la fabrication de panneaux de process...

La valorisation des bois en fin de vie ne peut en outre pas être opérée dans n'importe quelles conditions. En plus du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène contenus dans la biomasse, divers composants ont été ajoutés au bois pour favoriser sa conservation. Il s'agit de substances chimiques, telles que des éléments traces métalliques, des molécules contenant de l'azote ou du chlore... Comme toute filière écoresponsable, la filière bois doit désormais intégrer dès la fabrication la fin de vie du produit mis sur le marché. Plusieurs de ces substances (telles que l'arsenic) ont en conséquence été interdites dans les produits de traitement, mais les déchets de bois récupérés continueront à en contenir, probablement pendant plusieurs décennies.

Excepté en Allemagne, aucune classification ne dispose d'un statut réglementaire. La classification des déchets de bois a le plus souvent été suggérée par les professionnels et varie donc au gré des débouchés proposés dans chaque pays. Schématiquement, les pays scandinaves et le Danemark, grands producteurs de déchets de bois (liés à une tradition de la construction bois), développent depuis le début des années 80 les ENR&R et favorisent naturellement la valorisation énergétique, alors que les pays du Sud et de l'Est du continent dirigent plutôt cette ressource bon marché vers les process de fabrication de panneaux. Mais l'introduction des déchets de bois n'altère-t-elle pas la qualité des produits finis, mettant en péril leur valorisation ultime ? À l'inverse, la valorisation énergétique (sous réserve d'une combustion maîtrisée dans des équipements adaptés) constitue un moyen de dégrader thermiquement les molécules organiques et de capter les substances indésirables dans les cendres. En d'autres termes, à quel moment faut-il diriger les bois en fin de vie vers l'énergie ?

À mi-chemin, la France n'a pas totalement pris conscience des enjeux. Une part significative est actuellement collectée pour fabriquer des panneaux de process (1,9 million de tonnes par an) et pour l'énergie (environ 1,5 million de tonnes par an). Néanmoins, une part considérable (environ 1 million de tonnes par an) est exportée vers l'Italie et la Belgique (panneaux) et, en fonction des opportunités, vers les centrales de production d'énergie du Nord de l'Europe, ce qui représente dans tous les cas une perte importante de la valeur ajoutée pour les régions productrices. Environ 3 millions de tonnes de déchets de bois sont encore enfouis, parfois incinérés, mais très souvent brûlés à l'air libre ou à l'échelle domestique ! La mobilisation de ce flux doit pourtant se développer pour éviter la pollution atmosphérique induite par ces pratiques non vertueuses.

Elle doit s'appuyer sur un trépied : une réglementation applicable et adaptée, la mise en place de nouveaux débouchés et une filière économiquement attractive pour les détenteurs de ces déchets.

Ce cahier présente un état de l'art européen établi dans le cadre du programme Ecirben, cofinancé par l'Ademe et plusieurs industriels normands. Ces résultats alimentent d'ailleurs le comité en charge de l'élaboration du prochain Plan national des déchets de bois.

Mathieu FLEURY – directeur du développement de Biomasse Normandie et vice-président du CIBE
Dominique PLUMAIL – gérant de Ceden

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Dominique BOULDAY et Dominique PLUMAIL (Ceden), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Mise en page par la rédaction du Bois International.